

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CONILHAC CORBIERES

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept Juin à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Serge BRUNEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil municipal : 22/06/2022

PRESENTS (11) : Messieurs Serge BRUNEL, Jean-Luc CABILLE, Philippe MARTY, Stéphane DARZENS, Julien SENDROUS, Claude COURSET, Charles-Henri GALMICHE ; Mesdames Marie GRAUBY-LAFFONT, Judith FABRE, Sandra BINARD, Martine PANOUILLET

ABSENTS EXCUSES (3) : Jocelyne ARINO (pouvoir à Serge BRUNEL), René GRAUBY (pouvoir à Marie GRAUBY-LAFFONT), Isabelle REYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Marie GRAUBY-LAFFONT, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N°5- DELIBERATION N°34-2022 PASSAGE A LA DEMATERIALISATION DES ACTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Introduite par l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021, la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements fait, à compter du 1^{er} juillet 2022, de la dématérialisation le mode de publicité de droit commun des « *actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel* ». Par dérogation, les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés pourront choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ces choix.

Monsieur le Maire expose au Conseil sa volonté de concrétiser la publicité par voie de dématérialisation des actes réglementaires et des décisions de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des présents,

APPROUVE le passage à la publicité des actes par voie de dématérialisation.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture
Le 04/07/2022
A Conilhac-Corbières

Le Maire